

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept février à 09h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE et à la salle des congrès de la mairie de Trèbes, sous la Présidence de Monsieur Eric MENASSI, Président du SMMAR.

Nombre de délégués en exercice : 32

Nombre de délégués présents ou représentés : 18

Date de convocation du Comité : 10 février 2021

TITULAIRES PRESENTS :			
Mesdames	LOIS Lydie	Syndicat du BV Orbieu-Jourres	
	BOYER-CORCUFF Marie-Laure	SIAH Corbières Maritimes	
	VIEU Brigitte	SIAH Fresquel	
Messieurs	MENASSI Eric	Syndicat Mixte Aude Centre	
	DEMANGEOT François	SIAH Fresquel	
	DEDIES Daniel	Conseil Départemental 11	
	JAMMES Michel	SIAH Berre et Rieu	
	CASATO Didier	SIAH Berre et Rieu	
	DIMON Jacques	SIAH Fresquel	
	BARTHES Jean Pierre	Syndicat Mixte Aude Centre	
FAURAN Jean Paul	SIAH Corbières Maritimes		
TITULAIRES REPRESENTES :			
	GINIES Alain (CD11)	représenté par	LARRUY Marie Ange
	BELARD Xavier (SMDA)	représenté par	LACOMBE Gérard
	CARALP Alain (SMDA)	représenté par	RIO Jean Louis
	DEVIC Bernard (SIAH Corbières Maritimes)	représenté par	PUJOL Michel
	MAGRO Christian (SMAC)	représenté par	VAUJANY Aline
	FABRE Alain (SMAC)	représenté par	SIRE Bernadette
	BARDIES Pierre (SMAH HVA)	représenté par	FERNANDEZ David

Mme. Aline VAUJANY a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Le Président présente les mouvements du personnel à venir :

- suite à l'annonce du départ d'un technicien Principal 1ère classe sur le poste de Géomaticien :
 - suppression d'un poste de technicien titulaire à temps complet au 10 février 2022,
 - création d'un poste d'Ingénieur contractuel au 02 mai 2022.

- suite au Débat d'Orientations Budgétaires et la présentation des moyens humains pour l'année 2022 :
 - création d'un poste d'Ingénieur Territorial titulaire suite à la réussite au concours d'un technicien Principal.
 - Création de 2 postes de de techniciens contractuels pour pallier les mouvements de personnel.

Le Président soumet au vote de l'assemblée les modifications présentées ci-dessus.

Le Comité Syndical ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

APPROUVE les créations et la suppression de poste comme indiquée ci-dessus,

AUTORISE le Président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.*

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR



Affiché le 09/03/2022
Publié le

REÇU EN PREFECTURE

le 21/02/2022

Appréhension de l'hydrogène